

**A AFFICHER !**

**SNUEP INFOS**



**F.S.U.**

**Un Site, un Mail !**

<http://www.snuep.com>

[snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)

ssi

*Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel*

**N°62 du 12/12/06**

## **Décret sur les obligations de service des enseignants**

CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUD-EDUCATION, SUNDEP, UNSEN-CGT

## **L'intersyndicale nationale appelle les personnels du second degré à la grève le 18 décembre**

L'intersyndicale du second degré qui représente plus de 99% des personnels manifeste depuis maintenant plusieurs semaines sa totale opposition au projet de décret sur les obligations de service des enseignants de second degré. L'objectif premier de ce texte est de supprimer des postes dans le cadre d'une logique budgétaire qui a déjà conduit à une dégradation sans précédent des enseignements de second degré.

Le ministre a clairement exprimé, lors de l'audience qu'il a accordée à l'intersyndicale au bout de 5 semaines, le 29 novembre, qu'il n'entendait pas tenir compte de cette opposition. Le ministre a choisi de passer en force en convoquant le Comité technique paritaire ministériel (CTPM) le 11 décembre et en inscrivant à son ordre du jour le projet de décret. Devant le refus de siéger de la parité syndicale, il re-convoque le CTPM le 18 décembre sur le même ordre du jour.

L'intersyndicale réunie le 11 décembre décide en conséquence d'appeler les personnels du second degré à la grève le 18 décembre et à manifester partout en France. Les personnels signifieront ainsi au Ministre leur double exigence de retrait du projet de décret et d'ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

Paris, le 11 décembre 2006



12 rue Cabanis  
75014 PARIS  
01 45 65 02 56

# Lundi 18 décembre 2006

## Tous en grève

### Exigeons le retrait du projet de décret sur les obligations de service !

L'intersyndicale qui rassemble tous les syndicats du second degré (y compris du privé) s'oppose depuis le début aux modifications du décret de 50 et de celui du statut des PLP. Elle demande l'ouverture de négociations pour améliorer les conditions de l'exercice de notre métier. Le ministre ne veut rien entendre, il a choisi de passer en force en présentant aujourd'hui son projet au CTPM. **L'intersyndicale unanime a refusé d'y participer.**

Le 18 décembre un autre CTPM sera convoqué. Après consultation de son Bureau National le **SNUEP a décidé d'appeler les personnels à la grève.** Il souhaite vivement que l'intersyndicale prenne la même décision dès ce soir.

Alors que l'exercice de notre métier est de plus en plus difficile, que nos conditions de travail ne cessent de se détériorer, nous refusons que s'inscrivent dans nos statuts de nouvelles dispositions qui nous demanderaient encore plus de polyvalence, encore plus de mobilité, encore plus de nouvelles tâches...

Laisser faire aujourd'hui ces atteintes à nos statuts, c'est ouvrir, demain, la porte à de nouvelles attaques, toujours latentes : globalisation, annualisation...

Par ces modifications statutaires le gouvernement ne poursuit qu'un objectif : supprimer des postes, fermer des sections, supprimer les dédoublements, augmenter le nombre d'élèves par classe, et dégrader ainsi la qualité de l'enseignement professionnel public. Nous rappelons que beaucoup de jeunes réussissent grâce à l'enseignement professionnel public.

### **Grève le 18 décembre !**

**Manifestons avec l'ensemble de nos collègues du second degré pour exiger**

**Le retrait du projet de décret**

**Le respect de nos qualifications**

**La reconnaissance et la prise en compte des conditions**

## Enquête Conseil Pédagogique

Afin de faire un bilan national de la mise en place des conseils pédagogiques, merci de bien vouloir répondre à la brève enquête ci-dessous :

**Etablissement :** \_\_\_\_\_

**Département :** \_\_\_\_\_

**Académie :** \_\_\_\_\_

Dans votre établissement...

- Le conseil pédagogique a-t-il été mis en place ?
  
- Selon quelles modalités ?
  
  
- Qui y participe ?
  
  
  
- S'il s'est déjà réuni, quels thèmes ont été abordés ?